

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-006

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



FINANCES

Budget communal - Vote du budget primitif 2024

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, rappelle à l'Assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale. En effet, il s'agit de l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante des services gérés par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle a par nature vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Lors de la séance du 15 février 2024, le conseil municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget 2024 a été élaboré comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 13 334 120,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 8 165 500,00 €

Eléments du budget de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2024
011	Charges à caractère général	2 996 150,00 €
012	Charges de personnel	6 242 000,00 €
014	Atténuations de produits	570 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 623 500,00 €
Dépenses de gestion courante		11 431 650,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges spécifiques	20 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 471 650,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 212 470,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 862 470,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement		13 334 120,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Budget 2024
013	Atténuations de charges	108 277,03 €
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	790 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 032 900,00 €
731	Fiscalité locale	6 520 600,00 €
74	Dotations et participations	1 638 900,00 €
75	Autres produits	315 000,00 €
Recettes de gestion courante		12 405 677,03 €
76	Produits financiers	100,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 405 777,03 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice		12 425 777,03 €
002	Résultat (excédent) de fonctionnement N-1 reporté	908 342,97 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		13 334 120,00 €

Eléments du budget d'investissement :
(*RAR : Restes à Réaliser)

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	RAR* 2023	Crédits 2024
Dépenses d'équipement (Cf présentation détaillée)		1 686 020,65 €	6 150 479,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	209 000,35 €
Dépenses financières		0,00 €	209 000,35 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 686 020,65 €	6 359 479,35 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 000,00 €
041	Ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	120 000,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement de l'exercice		1 686 020,65 €	6 479 479,35 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	/	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement		8 165 500,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES			
Chapitres	Intitulés	RAR 2023	Crédits 2024
13	Subventions d'investissement	257 849,80 €	1 326 858,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	1 000 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
Recettes d'équipement		257 849,80 €	2 326 858,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	2 350 978,57 €
024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
Recettes financières		0,00 €	2 350 978,57 €
Total des recettes réelles d'investissement		257 849,80 €	4 677 836,57 €
021	Virement de la section de fonctionnement	/	1 212 470,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	650 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	100 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00 €	1 962 470,00 €
TOTAL des recettes d'investissement de l'exercice		257 849,80 €	6 640 306,57 €
001	Excédent d'investissement N-1 reporté	/	1 267 343,63 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		8 165 500,00 €	

Dépenses d'équipements détaillées par chapitres :

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	RAR 2023	Crédits 2024
165 - TRAVAUX SUR PATRIMOINE HISTORIQUE	12 300,00 €	20 000,00 €
193 - REVISION GENERALE DU PLU	77 749,34 €	
203 - SKATE-PARK DES ECHETS	6 360,00 €	
210 - REQUALIFICATION AVENUE HENRI DESCHAMPS	2 545,62 €	
211 - PROGRAMMATION URBAINE SECTEUR HOTEL DE VILLE		8 400,00 €
212 - AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	14 040,00 €	
216 - ACQUISITIONS PREEMPTIONS (EPFL)		555 000,00 €
218 - AMENAGEMENT DU SITE DE LA MADONE Crédits de paiement de l' <u>Autorisation de Programme N°1</u>		300 000,00 €
219 - OPERATION D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE Crédits de paiement de l' <u>Autorisation de Programme N°2</u>		1 160 000,00 €
220 - REQUALIFICATION HÔTEL DE VILLE Crédits de paiement de l' <u>Autorisation de Programme N°3</u>		800 000,00 €
221 - MODIFICATIONS DES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE PUBLIC	1 132 734,73 €	
222 - CREATION D'UN PUMP TRACK	228 697,71 €	
223 - REHABILITATION THERMIQUE BATIMENT EPE		50 000,00 €
224 - REHABILITATION THERMIQUE BATIMENT ECOLE		500 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 474 827,40 €	3 393 400,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	19 764,00 €	76 245,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	192 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	171 829,25 €	2 278 334,00 €
23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	210 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS OPERATIONS	211 593,25 €	2 757 079,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 686 420,65 €	6 150 479,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants ainsi que L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Commune de Miribel adopté par délibération du conseil municipal DL-20221117-005 en date du 17 novembre 2022,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté en séance du 15 février 2024,

Considérant la reprise des résultats d'exécution de clôture de l'exercice 2023, de leur affectation, et la reprise des restes à réaliser, approuvées ce jour,

Considérant l'exposé de Jean-Marc BODET, et sur proposition de la commission des Finances et de la Prospective,

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif de la commune de Miribel pour l'exercice 2024 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté,

PRECISE que la révision des autorisations de programme (dépenses à caractère pluriannuel) et des crédits de paiement (annuels) associés, fait l'objet d'un vote distinct au cours de cette séance,

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	21
Voix contre	6
Abstentions	1

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,
Pascal GIMENEZ

